Nations Unies E/CN.6/2018/NGO/44

Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Soixante-deuxième session
12-23 mars 2018
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par Women Organization for Development and Capacity-Building, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

17-21514X (F)

Merci de recycler

Déclaration

Women Organization for Development and Capacity-Building (Labena) et ses partenaires, Caucus Organization et Sanad Charity Foundation, sont heureux de continuer à participer aux réunions de la Commission de la condition de la femme, à l'occasion de la soixante-deuxième session, qui aura pour thème l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en milieu rural.

Labena est une organisation caritative fondée en 2004. Son mandat principal est d'améliorer la formation et les capacités des femmes afin d'assurer leur autonomisation dans les différents aspects de la vie en milieu rural. Labena se concentre sur la multiplicité des questions relatives aux femmes et aux différences entre les sexes; elle a mis au point une approche intégrée et diversifiée devant permettre d'améliorer la condition des femmes rurales. Labena milite en outre pour les droits des femmes, l'égalité des genres, l'équité entre les sexes et la sensibilisation au VIH/sida. Ces questions intersectorielles sont traitées lors de ses interventions dans les zones touchées par des conflits. Labena a obtenu un statut consultatif auprès du Parlement soudanais afin d'améliorer la condition économique et sociale des femmes dans l'État de Khartoum. Labena appartient au réseau soudanais d'organisations qui luttent contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Pour atteindre ses objectifs, Labena s'appuie sur une vaste base de volontaires, les « groupes Labena », qui fournissent une aide sur le terrain, dans les villages et les quartiers. Grâce au travail effectué par ces groupes, l'organisation a accompli des progrès considérables ces 10 dernières années en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres en zone rurale. Labena a formé plus de 550 groupes, réseaux et organisations de femmes, dans toutes ses zones d'intervention, à savoir les États du Nil-Bleu, du Kordofan méridional, du Darfour central, de Kassala et de Khartoum. Les adhérentes à ces organisations/groupes, soit près de 10 000 femmes, ont été formées à différents sujets et enjeux. Elles ont acquis les compétences et les capacités nécessaires pour contribuer à la mobilisation communautaire et à la sensibilisation en tant qu'agentes de changement social. Labena a tiré grandement parti de ces structures pour progresser à grands pas en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au niveau rural. Ces groupes ont permis à l'organisation de sensibiliser les collectivités rurales à l'égalité des genres et aux droits des femmes, entre autres choses. Après plusieurs années de travail dans ce milieu, les pratiques et les attitudes envers les femmes connaissent une évolution favorable : les femmes y participent véritablement aux prises de décisions, ainsi qu'aux organes de gouvernance locale. Labena a démarginalisé au moins 5 000 femmes dans le cadre d'interventions pluriannuelles financées par de multiples donateurs. Les femmes ciblées ont été formées dans de petites entreprises et par l'entrepreneuriat. Elles ont bénéficié d'un soutien financier et matériel pour créer des entreprises durables et des activités rémunératrices dans diverses zones rurales.

La Sudanese Women Parliamentarians Caucus est une organisation composée de femmes parlementaires, membres du Parlement élu par l'ensemble du peuple soudanais. 149 femmes siègent actuellement au Parlement. Outre sa fonction de contrôle, cette organisation joue un rôle associatif dans la société, via sa participation et son intérêt pour des évènements et des sujets à l'échelle nationale, et son appui aux politiques qui contribuent à la promotion de changements sociétaux positifs, et notamment la promotion de la femme. Nous luttons contre les problèmes sociaux et nous apportons des solutions. La reconnaissance de notre forum au niveau régional et le statut consultatif spécial au Conseil économique et social de l'Organisation des

Nations Unies qui lui a été accordé en 2014 sont des soutiens précieux, qui s'ajoutent à la richesse des expériences de ses membres.

Sanad Charity Foundation (SCF) est une organisation non gouvernementale, bénévole et à but non lucratif, basée à Khartoum. SCF a été créé à l'initiative et par les soins de la Première Dame du Soudan. En 2006, en vertu de l'*Organization of Voluntary and Humanitarian Work Act* (2006), loi portant sur l'organisation du travail humanitaire et bénévole, SCF a été inscrit à la *Humanitarian Aid Commission,* Commission d'aide humanitaire, afin de répondre aux différentes catastrophes d'origine naturelle ou humaine. SCF fournit une aide humanitaire aux populations touchées par la guerre indépendamment de leur religion, de leur sexe, de leur appartenance ethnique ou de leur couleur de peau. SCF soutient les femmes et les filles et protège leurs droits, notamment par la lutte contre la violence sexiste et par l'autonomisation économique. SCF a fait partie des premiers partenaires qui ont donné suite aux initiatives de paix au Darfour, en faisant appel à la médiation, à la réconciliation et à la mobilisation communautaire pour assurer la coexistence pacifique. SCF est également l'organe d'exécution du Bureau de la Première Dame du Soudan, S.E. Mme Widad Babikir, sous l'égide du secrétariat de l'Organisation of African First Ladies against HIV/AIDS (OAFLA) Le mandat principal de l'OAFLA est de renforcer les capacités de plaidoyer des Premières dames afin d'apporter des solutions concrètes dans trois principaux domaines : la santé de la procréation et la mortalité maternelle et infantile ; l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH ; la violence sexiste et l'autonomisation des femmes.

Défis à relever

Depuis plus de 10 ans, Labena et ses partenaires soutiennent l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres au Soudan, où les femmes sont exposées à différentes formes de discrimination, d'obstacles sociaux et d'inégalités. Les femmes et les filles de ce pays, particulièrement dans les zones rurales, sont les plus vulnérables, aussi bien pendant qu'après la guerre. Pourtant elles ne participent pas aux décisions concernant la guerre, ni au processus de consolidation de la paix. L'absence totale de représentation féminine dans les négociations de paix a été constatée. En milieu rural, le niveau de protection des femmes est préoccupant, comme en témoigne le nombre croissant de cas de violence sexiste, qui ne sont pas signalés à cause des normes sociales et du gouvernement, qui veille à éviter la publicité et les signalements. Dans les zones rurales, les familles préfèrent encore destiner leurs filles à des mariages précoces et arrangés plutôt que de les envoyer à l'école, dont le coût est inabordable. Le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire est très inférieur à celui des garçons. Dans les zones rurales du Soudan, les filles subissent des mutilations génitales féminines (MGF), ce qui entraîne un risque accru de problèmes de santé. À l'échelle du pays, le taux de femmes ayant subi des MGF dépasse 90 %. Par ailleurs, les problèmes des femmes sont principalement liés à leur absence de participation aux décisions de leurs communautés. Elles ont moins de chances de posséder et d'avoir accès à des entités commerciales et productives, des biens tels que les terres, les exploitations agricoles et les marchés ; leurs perspectives sont restreintes. Cela porte atteinte à leur indépendance économique et à leur autonomie, tandis que cela donne plus de pouvoir aux hommes, puisqu'ils détiennent seuls le pouvoir de décision et la possibilité de s'exprimer, aussi bien à l'échelle du ménage que du village. Malgré la bonne représentation des femmes sur la scène politique, les dirigeantes politiques ne sont pas parvenues à établir des relations opérationnelles avec les agents de l'État dans les ministères concernés, pour atténuer les perceptions négatives et les normes sociales

qui discriminent les femmes et les filles, à l'échelle rurale et au niveau national. Par ailleurs, les dirigeantes politiques se heurtent encore à la difficulté de jouer un rôle plus prégnant en matière de promotion de l'égalité des genres, ce qui passe par la réforme juridique et réglementaire pour agir directement sur la condition des femmes et des filles.

Moyens d'action

Au cours de la dernière décennie, le Soudan a accompli des progrès, en matière d'égalité des sexes, afin de protéger les droits des femmes et des filles et les aider à réaliser leur autonomisation. En 2008, en partenariat avec l'UNICEF, le pays a officiellement lancé le programme national « Saleema », avec pour principal objectif de mettre fin à l'excision et aux mutilations génitales féminines. Cette initiative ouvre la voie à des activités de plaidoyer auprès des organes législatifs et des électeurs afin de réformer la législation en vigueur et d'interdire les MGF, dont les effets néfastes sur le bien-être des femmes et des filles rurales sont considérables. L'alinéa 32 de la Constitution soudanaise garantit aux femmes des droits politiques égaux à ceux des hommes, notamment le droit de se présenter à toutes les élections. Un quota de 25 % de femmes a été instauré au Parlement soudanais et dans les institutions de la gouvernance locale et nationale. Pleinement appliqué depuis les années 90, ce quota a contribué à l'autonomisation politique des femmes, notamment des femmes rurales dans les structures de gouvernance locales. Les dirigeantes politiques présentes dans les zones rurales et sur le terrain ont l'occasion de participer véritablement à la prise de décisions relatives aux questions qui affectent directement la condition des femmes et des filles rurales de leurs communautés. Le Gouvernement a par ailleurs créé un dispositif au sein du Ministère de la protection sociale pour répondre aux questions relatives aux femmes et à la famille. En étroite coordination avec des ONG et des organismes des Nations Unies, ce dispositif vise à atténuer les effets négatifs de la guerre sur les femmes et les filles. De plus, le Ministère de la protection sociale a créé un autre système qui se charge plus particulièrement d'appuyer l'autonomisation des femmes. En 2005, toujours en étroite coordination avec les ONG et les organismes des Nations Unies, le Gouvernement soudanais a constitué des comités nationaux et a approuvé un plan d'action national pour mettre fin aux cas de violence sexiste dans les zones de conflit. Il convient de noter que les milieux officiels perçoivent de mieux en mieux l'importance de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres. Cela crée un environnement favorable et des occasions exceptionnelles de coopérer en utilisant l'initiative « Unis dans l'action » pour appuyer l'autonomisation des femmes et l'égalité dans les zones rurales du Soudan.